

• Tu reviens vers la table de vote avec ta carte d'électeur et ton enveloppe :

- Le premier assesseur lit ton nom à voix haute
- Le second assesseur recherche ton nom sur la liste d'émargement où sont inscrits les noms de tous les électeurs
- L'élu « adulte » ou le responsable présent actionne l'urne dans la fente de laquelle tu glisses ton enveloppe, et prononce les paroles « A voté ! »
- Une fois que tu as voté, on tamponne ta carte et tu signes à côté de ton nom.

LE DÉPOUILLEMENT

Quand tout le monde a voté, le scrutin est déclaré clos. Il faut alors compter le nombre de voix pour chaque candidat.

LA PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Celles et ceux qui ont obtenu le plus de voix par niveau (CM1, CM2, 6^e) sont élus Conseillers municipaux juniors jusqu'en **juin 2026**. En cas d'égalité des voix entre 2 candidats, c'est le plus âgé des candidats qui sera élu.

L'élu et/ou le responsable du CMJ et le directeur de ton établissement passeront dans ta classe pour annoncer le nom des élus du CMJ.

Le CMJ sera officiellement installé lors d'une cérémonie présidée par Monsieur le Maire, Serge BÉRARD, en salle du Conseil municipal.



DICO' DÉMO'

Assesseur : personne en charge de l'organisation des élections.

Bulletin blanc : s'il n'y a aucun bulletin dans l'enveloppe, le vote est blanc.

Bulletin nul : si le bulletin est raturé ou déchiré, il est nul. Ou si un garçon et une fille n'ont pas été choisis. Dans ce cas, le vote ne compte pas.

Candidat : personne qui se présente pour l'élection.

Commission : un groupe de travail, à thème, composé de 6 à 7 Conseillers juniors, élabore des projets à soumettre en séance plénière.

Dépouillement : lorsque le vote est terminé, on compte les voix pour connaître le résultat de l'élection.

Électeur : personne qui peut voter.

Élu(e) : personne désignée par un vote.

Isoloir : cabine où chacun peut voter en secret.

Mandat : mission confiée par les électeurs à un élu pour une durée déterminée.

Scrutin : ensemble des opérations qui constituent un vote ou une élection.

Séance plénière : réunion de l'ensemble du CMJ présidée par le maire.

Urne : boîte dans laquelle chacun dépose son enveloppe qui contient le bulletin de vote.

GUIDE DU CONSEILLER MUNICIPAL JUNIOR

MANDAT 2024-2026

CONSEIL MUNICIPAL
JUNIOR



Renseignements

VILLE DE BRIGNAIS
Direction Enfance Jeunesse et Sport
3 place d'Hirschberg
jeunesse@mairie-brignais.fr
Tél. : 04 72 31 84 00
www.brignais.com



QUE FAIT LE CONSEILLER ?

Dans chaque école élémentaire (Claudius Fournion, Jean-Moulin, Jacques Cartier et Saint-Clair) et au collège Jean Zay, des Conseillers sont élus **pour deux années scolaires, de novembre 2024 à juin 2026**. Un élève de l'école Saint Philippe de Néri pourra également siéger.

Le Conseiller municipal participe à une commission thématique parmi les suivantes :

- Solidarité - Citoyenneté
- Environnement - Nature
- Culture - Sport - Loisirs

Les projets travaillés dans les commissions découlent des programmes des candidats élus. Ces projets sont également présentés et débattus en séance plénière du Conseil municipal junior (ensemble des Conseillers municipaux juniors et le maire de Brignais).

C'est un engagement qui te demandera du temps, des convictions et des idées. C'est une expérience passionnante et enrichissante.

COMMENT DEVENIR CONSEILLER ?

Pour cela, il te faut :

- Être en classe de CM1, CM2 ou 6^e
- Habiter la commune de Brignais
- Avoir l'accord signé de tes parents
- Vouloir améliorer ton environnement, avoir plein d'idées et surtout être à l'écoute des Brignairots.

Tu es intéressé(e) ? Alors, **propose ta candidature** pour représenter tes camarades au Conseil municipal junior - CMJ !

Si tu ne souhaites pas te présenter, vote pour les candidats qui représentent le mieux tes idées.



NOMBRE DE SIÈGES À POURVOIR

Les Conseillers municipaux juniors seront élus selon la répartition suivante :

Établissements	CM1	CM2	6 ^e
Jacques Cartier	2	2	
C. Fournion	2	2	
Jean Moulin	2	2	
Saint-Clair	2	2	
St-Philippe de Néry		1	
Jean Zay			4
Total	8	9	4

La **parité garçon-fille sera appliquée si possible** pour chaque établissement scolaire.

LE RYTHME DES RÉUNIONS

Le Conseiller participe à plusieurs réunions (prévues le mercredi après-midi au 3 place d'Hirschberg pour les commissions, et le samedi matin en mairie pour les séances plénières), hors vacances scolaires :

- **Des séances plénières**, présidées par le Maire de Brignais, réunissent l'ensemble des Conseillers municipaux juniors dans la salle du Conseil municipal 2 fois par an environ.
- **Des commissions thématiques** sont animées par des adultes référents. Elles se réunissent une fois par mois au 3 place d'Hirschberg. Un calendrier sera diffusé aux jeunes élus dès que possible.



COMMENT PRÉPARER L'ÉLECTION ?

LE DÉPÔT DE CANDIDATURE :

- Remplis la fiche de candidature qui t'a été remise en même temps que ce document au plus tard le 18 octobre à minuit
- Retourne-la par mail à jeunesse@mairie-brignais.fr

LA CAMPAGNE :

- Sois créatif dans l'élaboration de ton programme et des supports de présentation (affiches, tracts...)
- Organise des débats avec les autres candidats de ton établissement scolaire

Tu peux te faire aider, mais c'est à toi d'être convaincant !

L'ÉLECTION



Voici comment se dérouleront les élections :

- Tu voteras dans ton établissement scolaire **en novembre 2024**. Chacun se présente au bureau de vote avec sa carte d'électeur signée
- Tu prends un bulletin ainsi qu'une enveloppe
- Tu entres SEUL dans l'isoloir :
 - Tu coches un garçon et une fille sur le bulletin
 - Tu refermes l'enveloppe sans la coller
 - Le vote est anonyme, tu ne dois donc pas écrire sur les bulletins ni l'enveloppe. Si tu le fais, ton vote ne sera pas pris en compte !